

DAJI/2018/Décision/Don/16

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de l'université

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu la correspondance émanant de la Banque Postale en date du 31 octobre 2018,

DÉCIDE

Article 1 :

Suite au décès de Madame Suzanne SALLABERRY, est accepté un don d'un montant de 271,83 € conformément aux prestations prévues par le contrat d'assurance vie de la défunte.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

